

Votants : 89

Convocation du Conseil de Communauté :
le 6 décembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 décembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION- HABITAT PLH 2010-2015 : REGLEMENT TECHNIQUE D'INSTRUCTION DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA CAN ET LES COMMUNES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE LOCATIVE SOCIALE - EVOLUTION ET MODIFICATION AU REGARD DE L'EVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'HABITAT

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORSTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGÉ, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Maryvonne ARDOUIN à Chantal BARRE, Blanche BAMANA à Jean-Louis SIMON, Pilar BAUDIN à Jacques TAPIN, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Elsie COLAS à Geneviève GAILLARD, Annie COUTUREAU à Hüseyin YILDIZ, Didier DAVID à Alain PARROT, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anita JAGOUX à Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Aurélien MANSART à Michel GENDREAU, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORSTEL, Francis THIBAUDAULT à Serge MORIN

Titulaires absents suppléés :

Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN

Titulaires absents :

Gérard GIBAUT

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Nicole DAVID, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Germain MEHL, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Francis THIBAUDAULT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131216-C10-12-2013-DE
Date de télétransmission : 19/12/2013
Date de réception préfecture : 19/12/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – HABITAT PLH 2010-2015 : REGLEMENT TECHNIQUE D'INSTRUCTION DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA CAN ET LES COMMUNES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE LOCATIVE SOCIALE - EVOLUTION ET MODIFICATION AU REGARD DE L'EVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'HABITAT

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Par délibération du 18 octobre 2010, la CAN a approuvé son nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat) pour la période 2010-2015 comportant un programme de 11 actions.

Pour la mise en œuvre de ce programme, en particulier pour ses fiches actions 1, 5 et 7 relatives au parc locatif social, la CAN a décidé par délibération du 11 avril 2011 la mise en place de plusieurs règlements techniques d'attribution des aides financières qu'elle accorde (avec les communes en complément) pour le développement d'une offre locative sociale mieux équilibrée territorialement. Ceux-ci permettent ainsi l'instruction des demandes de subventions relatives à :

- La réhabilitation du parc locatif existant,
- L'adaptation des conditions de logements des locataires,
- La nouvelle offre locative sociale.

Décidée par délibérations du 05 avril 2012 et du 14 janvier 2013 puis validée par délibération du 21 octobre dernier, l'évaluation obligatoire du PLH communautaire, basée sur trois axes essentiels (le renforcement de l'équilibre démographique et social, la préservation de l'environnement et la réduction de la consommation foncière, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des ménages à travers la valorisation du patrimoine bâti existant et la lutte contre la précarité énergétique) a conclu à la nécessité d'un ajustement minimal de ses orientations, de ses objectifs (quantitatifs et qualitatifs) et de ses actions.

Ainsi, concernant le parc locatif social neuf (soit la fiche 5 du PLH), les objectifs réajustés demandent la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de soutien plus importantes dans :

- la vocation sociale des logements proposés,
- la performance énergétique,
- la transformation et la récupération du bâti existant nécessaires à la revitalisation des

centres-bourgs.
Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131216-C10-12-2013-DE
Date de télétransmission : 19/12/2013
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Sans pour autant remettre en cause la philosophie des principes fondamentaux de cette fiche action (valeur de l'unité fixée à 1 500 € ; règle de fongibilité financière de 20 % avec la fiche action 1 relative à la réhabilitation du parc HLM existant), ces mesures amènent à réajuster la participation financière minimale complémentaire des communes, qui s'établit dorénavant ainsi :

- Un tiers de la participation financière de la CAN pour les communes de moins de 1 500 habitants, plafonnée à 2 000 € par logement,
- La moitié de la participation financière de la CAN pour les communes de plus de 1 500 habitants, plafonnée à 4 000 € par logement selon l'équilibre financier de l'opération d'habitat social.

L'évolution du règlement technique d'attribution des aides financières de cette fiche 5 du PLH, détaillée dans le tableau joint en annexe, envisage par conséquent :

- Une bonification pour les deux principaux types de logements sociaux financés (PLUS et PLA-Intégration),
- Une bonification substantielle de la performance énergétique afin de tendre progressivement vers des bâtiments à énergie positive,
- La valorisation des opérations d'acquisition-amélioration,
- La valorisation des opérations de démolition-reconstruction.

Après l'avis favorable du Comité Technique du PLH réuni du 07 octobre 2013.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver, au titre de la fiche action 5, le nouveau règlement technique d'attribution des aides financières accordées par la CAN, y compris le réajustement de la participation financière complémentaire des communes, pour le développement de l'offre locative sociale afin de permettre l'instruction des demandes de subventions pour les années 2014 et 2015,
- Autoriser la Présidence à transmettre cette délibération pour application aux services de l'Etat, aux communes de la CAN, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires concernés, notamment les trois opérateurs HLM du territoire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 89
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C10-12-2013-DE Date de télétransmission : 19/12/2013 Date de réception préfecture : 19/12/2013
--